

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Soixante-troisième session



Les systèmes de protection sociale, l'accès
aux services publics et les infrastructures
durables au service de l'égalité des sexes et de
l'autonomisation des femmes et des filles

New York 11 – 22 mars 2019

MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission de la condition de la femme (CSW), une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est un organe de décision politique mondial exclusivement dédié à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La Commission a été créée suite à l'adoption de la résolution 11(II) de l'ECOSOC du 21 juin 1946, avec pour mission de préparer des recommandations en matière de promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, civil, social et éducatif. La Commission est également chargée de suivre, d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, ainsi que dans l'application des décisions prises lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000, et ce, à tous les niveaux. Elle a également pour mission d'appuyer l'intégration du genre. La Commission contribue également au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin d'accélérer les progrès en termes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Tous les ans, des représentants des États membres, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales disposant d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC se réunissent au siège des Nations Unies à New York pour la session annuelle de la Commission. Celle-ci se tient généralement pendant dix jours au mois de mars et offre l'occasion d'examiner les progrès accomplis en termes de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de cerner les difficultés, d'établir des normes mondiales et de définir des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. La session est également l'occasion pour les décideurs politiques, les chercheurs, les militants et les défenseurs des droits de la femme de se réunir pour définir des stratégies, mobiliser des ressources et planifier de nouvelles initiatives et actions permettant de faire avancer la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

PROGRAMME ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Le programme de travail annuel de la Commission ainsi que ses méthodes de travail sont énoncés dans les résolutions connexes de l'ECOSOC. Les méthodes de travail actuelles demandent une approche thématique et déterminent la nature interactive de la session, la forme des conclusions et

la participation des organisations non gouvernementales (voir la résolution 2015/6 de l'ECOSOC). Le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2017-2019 est présenté dans la résolution 2016/3 de l'ECOSOC.

SOIXANTE-TROISIÈME SESSION (2019)

La soixante-troisième session de la Commission se tiendra du 11 au 22 mars 2019. Le thème prioritaire qu'abordera la Commission est intitulé « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ». Elle sera en outre chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions auxquelles est parvenue la soixantième session (2016), à propos de l'« Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable ». La Commission abordera également un domaine d'intervention concernant les « Femmes et filles d'ascendance africaine ». Cette session de dix jours comprendra un segment ministériel avec des tables rondes et d'autres débats généraux, une discussion générale, des dialogues interactifs, ainsi qu'une réunion-débat d'experts. Les parties prenantes organiseront de nombreux événements parallèles afin d'attirer l'attention sur les aspects essentiels de la promotion de l'égalité des sexes. Les informations relatives à la session sont disponibles à cette adresse : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw63-2019>.

EXTRANTS

Conclusions concertées sur le thème prioritaire

Ces conclusions constituent l'extrait principal de la Commission, pour ce qui est du thème prioritaire. Résultats des négociations de l'ensemble des États membres, elles identifient succinctement les lacunes et les difficultés liées à la mise en œuvre des engagements antérieurs et formulent des recommandations concrètes à destination des États, des organismes intergouvernementaux, des mécanismes et entités du système des Nations Unies et des autres parties prenantes concernées. Elles visent à accélérer la mise en œuvre des processus et sont largement diffusées auprès du public afin d'encourager les mesures de suivi (Résolution 2015/6).

AUTRES EXTRANTS

La Commission adopte généralement un petit nombre de résolutions sur différents sujets. En outre, les synthèses des tables rondes et des débats

généraux rédigées par le Président de la Commission mettent en évidence les principales questions abordées, ainsi que les recommandations concernant les mesures futures. Ces synthèses ne font pas l'objet de négociations.

DOCUMENTATION

La Commission examinera un certain nombre de rapports préparés par ONU Femmes, notamment un rapport sur le thème prioritaire et un rapport sur les progrès réalisés au niveau national en ce qui concerne le thème de l'évaluation. Les déclarations écrites présentées par les ONG feront également partie de la documentation examinée lors de la session. Les documents suivants sont disponibles sur le site Internet de la CSW à l'adresse suivante, six semaines avant la session : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw63-2019>

- E/CN.6/2019/1 : Ordre du jour provisoire annoté
- E/CN.6/2019/1 /Add.1 : Projet d'organisation des travaux
- E/CN.6/2019/2 : Aspects normatifs des travaux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (rapport du Sous-secrétaire général et de la Directrice exécutive d'ONU Femmes)
- E/CN.6/2019/3 : Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2019/4 : L'autonomisation des femmes et lien avec le développement durable (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2019/5 : Guide de discussion pour le segment ministériel de la Commission de la condition de la femme sur le thème prioritaire (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2019/6 : La situation des femmes en Palestine et l'aide à leur apporter (rapport du Secrétaire général)
- A/HRC/41/3-E/CN.6/2019/7 : Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dédié à la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- E/CN.6/2019/8 : Lettre adressée au Président de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social

- E/CN.6/2019/9 : Contribution à la session du Conseil économique et social et du Forum politique général pour le développement durable 2019 (note du Secrétaire général)
- E/CN.6/2019/10 : Résultats des sessions du Comité sur l'élimination de la discrimination envers les femmes (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2019/NGO/1–135 : Déclarations écrites présentées par les organisations non gouvernementales.

LE RÔLE D'ONU FEMMES

ONU Femmes est l'Organisation des Nations Unies dédiée à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des droits des femmes et des jeunes filles, ONU Femmes a pour objectif d'accélérer les progrès en termes de promotion des droits des femmes et des jeunes filles et de répondre à leurs besoins dans le monde entier. ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales en vue de l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à la conception des lois, des politiques, des programmes et des services publics nécessaires à l'application de ces normes. Sa mission est de faire en sorte que les femmes bénéficient de leurs droits humains dans tous les aspects de la vie, en se focalisant sur cinq domaines prioritaires : renforcement du leadership et de la participation des femmes, élimination de la violence contre les femmes, participation des femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité, renforcement de l'autonomisation économique des femmes et intégration des principes d'égalité des sexes à la planification et à la budgétisation du développement national. ONU Femmes assure en outre la coordination et la promotion des travaux du système des Nations Unies visant à parvenir à l'égalité des sexes.

ONU Femmes sert également de Secrétariat technique à la Commission et appuie en tant que tel tous les aspects des travaux de cette dernière. ONU Femmes prépare la base de données, l'analyse des politiques et les recommandations qui étayent les délibérations de la Commission sur les thèmes de chaque session, ainsi que pour les conclusions concertées. ONU Femmes prend contact avec les parties prenantes, sensibilise le public et travaille à la création d'alliances et d'un consensus autour des thèmes examinés. L'Entité coordonne la participation de représentants de la société civile aux sessions de la Commission.

Dans le cadre des préparatifs de la 63^e session de la CSW, ONU Femmes a convoqué une réunion d'un groupe d'experts à New York, du 13 au 15 septembre 2018, concernant le thème suivant « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ». Un forum réunissant les diverses parties prenantes s'est tenu en janvier 2019 au siège de l'ONU à New York, dans le but de forger des alliances et de renforcer les partenariats en place. L'Entité organisera ou facilitera d'autres activités préparatoires, y compris pour la société civile.

MEMBRES ET BUREAU DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

La Commission est composée de 45 membres élus pour une période de quatre ans par l'ECOSOC, sur la base d'une répartition géographique équitable établie comme suit :

- (a) Treize membres originaires d'États africains
- (b) Onze membres originaires d'États de la région Asie-Pacifique
- (c) Neuf membres originaires d'États d'Amérique latine et des Caraïbes
- (d) Huit membres originaires d'États d'Europe occidentale et autres États
- (e) Quatre membres originaires d'États d'Europe orientale.

MEMBRES DE LA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION

(expiration du mandat après la session de l'année spécifiée)

- | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. Albanie 2019 | 10. Chine 2021 | 19. Ghana 2018 |
| 2. Algérie 2022 | 11. Colombie 2019 | 20. Guatemala 2020 |
| 3. Arabie saoudite 2022 | 12. Comores 2022 | 21. Guinée équatoriale 2019 |
| 4. Bahreïn 2021 | 13. Congo 2022 | 22. Haïti 2022 |
| 5. Belgique 2019 | 14. Équateur 2022 | 23. Irak 2022 |
| 6. Bosnie-et-Herzégovine 2019 | 15. Érythrée 2020 | 24. Irlande 2021 |
| 7. Brésil 2020 | 16. Espagne 2019 | 25. Israël 2021 |
| 8. Canada 2021 | 17. Estonie 2021 | 26. Japon 2022 |
| 9. Chili 2021 | 18. Fédération de Russie 2020 | 27. Kenya 2022 |

28. Kuwait 2020	35. Niger 2021	41. République islamique d'Iran 2019
29. Liberia 2019	36. Nigeria 2020	42. Royaume-Uni 2020
30. Liechtenstein 2019	37. Norvège 2020	43. Trinité-et-Tobago 2020
31. Malawi 2019	38. Pérou 2021	44. Tunisie 2021
32. Mongolie 2019	39. Qatar 2020	45. Turkménistan 2022
33. Namibie 2021	40. République de Corée 2022	
34. Nicaragua 2022		

MEMBRES DU BUREAU DE LA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION

Le Bureau de la Commission joue un rôle crucial dans la préparation et le bon déroulement des sessions annuelles de la Commission. Les membres du Bureau sont élus pour deux ans.

Présidente : Son Excellence Mme Geraldine Byrne Nason (Irlande), groupe des États d'Europe occidentale et autres États

Vice-présidents :

- Mme Koki Muli Grignon (Kenya), groupe des États africains, vice-présidente
- M. Mauricio Carabali Baquero (Colombie), groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, vice-président
- Mme Rena Tasuja (Estonie), groupe des États d'Europe orientale, vice-présidente
- M. Mohammed Marzooq (Iraq), groupe des États de la région Asie-Pacifique, vice-président désigné

Plus d'info sur la soixante troisième session est disponible à cette adresse :
www.unwomen.org/fr/csw/csw63-2019

janvier 2019



Pour un monde 50-50 en 2030
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes

220 East 42nd Street
New York, New York 10017, USA
Tel: 646-781-4400
Fax: 646-781-4444

www.onufemmes.org
www.facebook.com/onufemmes
www.twitter.com/onufemmes
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen